CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VENANSON BAS SERVICE**

Gestionnaire du réseau : REGIE EAU D'AZUR

Exploitation du réseau : REGIE EAU D'AZUR

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

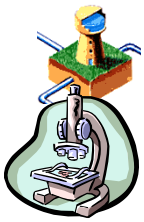

Mélange de captages : SOURCES NAIDJES + GRAVE

Station de production : STATION CL VENANSON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,3 °F Valeur maximale atteinte : 14,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau d'excellente qualité bactériologique, conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 25/03/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - Centre administratif - Bât. Mont des Merveilles – CS 23061 – 06202 NICE Cedex 03
Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VENANSON HAUT SERVICE**

Gestionnaire du réseau : REGIE EAU D'AZUR

Exploitation du réseau : REGIE EAU D'AZUR

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

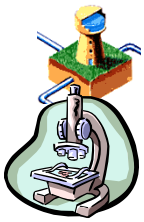

Mélange de captages : SOURCES NAIDJES + GRAVE

Station de production : STATION UV VENANSON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 14,7 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 14,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau d'excellente qualité bactériologique, conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 25/03/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - Centre administratif - Bât. Mont des Merveilles – CS 23061 – 06202 NICE Cedex 03
Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr